



FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Communautés de communes de 30 000 à 39 999 habitants

Cette fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une communauté des communes de 30 000 à 39 999 habitants de la région Nouvelle-Aquitaine de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques. Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

92%

> 12 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 13 recensées
 > 2 024 agents recensés dans ces collectivités dont 1 272 fonctionnaires, 406 contractuels permanents et 346 contractuels non permanents

Effectifs

63% des agents sont fonctionnaires



Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
21	204	106	12
2	107	34	12
4	140	29	12

En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

12,32 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

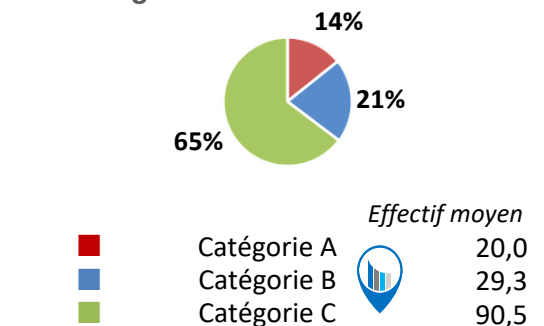
- ⇒ 0,5 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 12,7 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

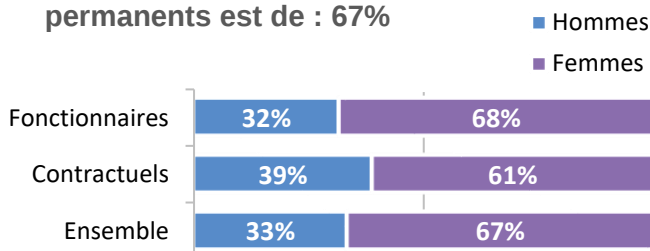
31% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	26,6%	27,1%	26,7%	37,3
Technique	30,9%	29,6%	30,6%	42,8
Culturelle	7,4%	8,4%	7,6%	16,0
Sportive	2,2%	4,9%	2,9%	4,8
Sociale	5,7%	4,2%	5,3%	8,1
Médico-sociale	5,3%	2,5%	4,6%	8,7
Police municipale	0,6%	0,0%	0,5%	8,0
Animation	21,3%	23,4%	21,8%	33,3

65% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 67%

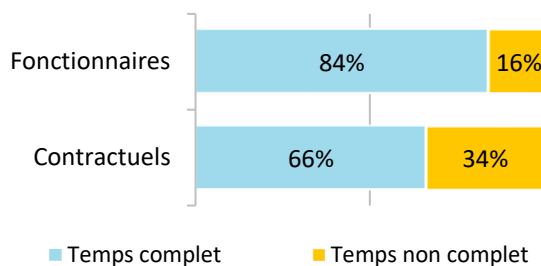


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 22% des agents

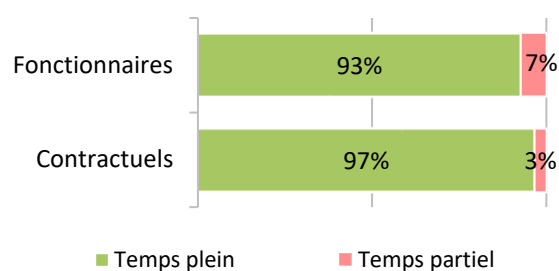
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	22%
Adjoints territoriaux d'animation	20%
Adjoints administratifs	14%
Attachés	7%
Rédacteurs	5%

Temps de travail des agents permanents

- 84% des fonctionnaires à temps complet contre 66% des contractuels



- 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	32%	Animation	77%
Sociale	31%	Culturelle	74%
Culturelle	28%	Sportive	25%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1,9% des hommes à temps partiel
8,9% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

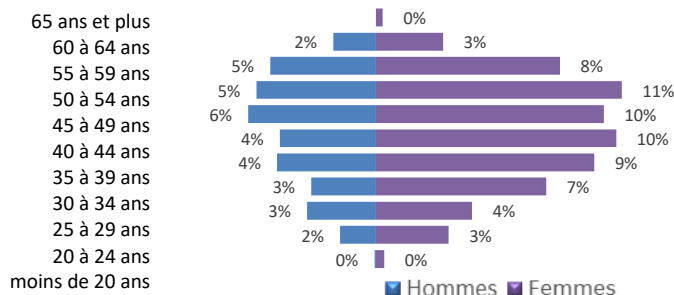
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,92
Contractuels permanents	38,03
Ensemble des permanents	44,01
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	35,16



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 142,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 97,9 fonctionnaires
> 28,7 contractuels permanents
> 16,1 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	19,2 ETPR
Catégorie B	25,4 ETPR
Catégorie C	82,1 ETPR

Mouvements

- En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 17,6%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
8,4%	47,6%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
138,4 agents	139,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-0,9%
Contractuels	↗	7,7%
Ensemble	↗	1,0%

- Principales causes de départ des permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	46%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	9%
Démission	9%
Départ à la retraite	9%
Mutation (changement de collectivité)	9%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Contractuels (hors remplaçants, retours ou réintégrations)	33%
Contractuels (remplaçants)	27%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	8%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 1,5% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 3 Ruptures conventionnelles actées en 2023
25,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions
Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	4 agents sur 10
Avancements d'échelon	5 agents sur 10
Avancements de grade	1 agent sur 10
Promotions	Moins de 1 agent sur 10

1,81% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

- 33% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	40%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	20%
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	20%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 31,56 % des dépenses de fonctionnement



Mise en place du RIFSEEP

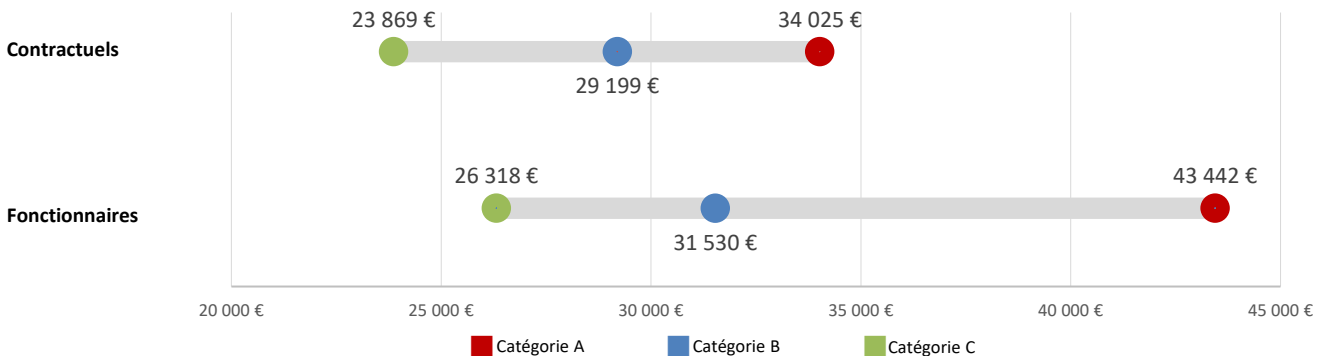
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



92% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,37 %

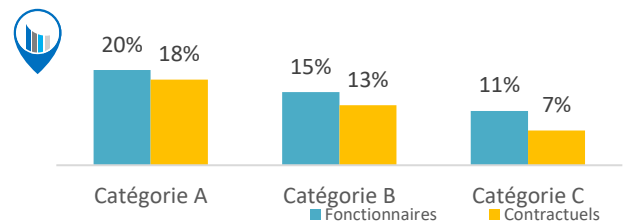
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 13,82%

Contractuels sur emplois permanents 11,76%

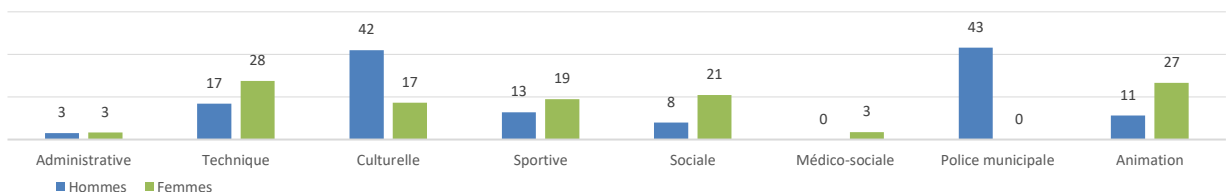
Ensemble 13,37%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 2278 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



67% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre 2023

En moyenne, 14,9 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,08%	1,67%	3,50%	1,26%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,51%	1,83%	5,38%	1,33%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,45%	2,52%	6,26%	1,51%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 42,64 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

83% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 4,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 32 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 93%
Trajet 7%

Genre



Femmes 63%
Hommes 38%

Catégorie



Catégorie A 6%
Catégorie B 14%
Catégorie C 81%

56% des accidents concernent la filière technique

Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 6,0%

Genre



Femmes 72%
Hommes 28%

Statut



Fonctionnaires 90%
Contractuels perm. 10%

Catégorie



Catégorie A 11%
Catégorie B 14%
Catégorie C 75%

0,7 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	6 385 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	2 671 €

Prévention et risques professionnels

27 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 6 085 €

Nombre moyen de formations : 20

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

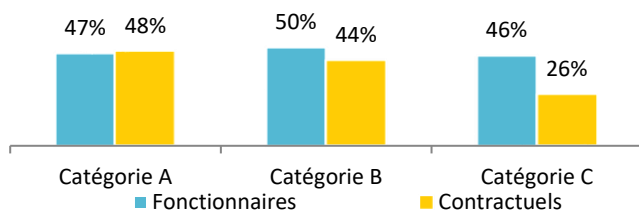
1,3% des femmes
0,9% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre 2023

En 2023, 44% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

45% des femmes et 43% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

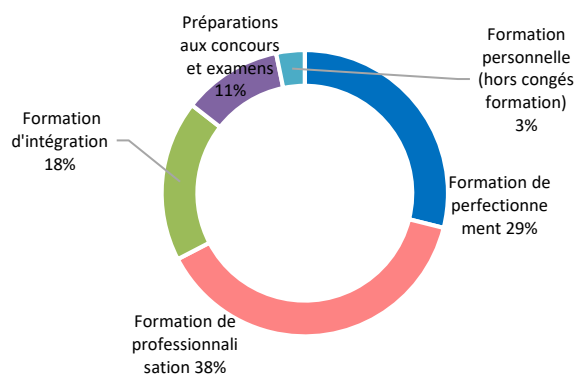


Le budget médian consacré à la formation est de 49 747 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	58%
Autres organismes	26%
Frais de déplacement	9%
Coût de la formation des apprentis	6%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	78%
Autres organismes	19%
Collectivité	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

42% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

50% 42% 8%
Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

Santé Prévoyance

Montant moyen
annuel par
bénéficiaire

166 € 122 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

58% 42%

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

58% 42%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

67% 33%

Relations sociales

92% des collectivités concernées par des grèves

92% 8%

55 jours de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 53%

Non précisé 47%

8% des collectivités ont engagé des négociations collectives

75% 17% 8%

16,7% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Protection sociale complémentaire

Intéressement collectif et politiques indemnitaires

Temps de travail, qualité de vie au travail

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12
 + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
 + Départs temporaires non rémunérés
 - Arrivées de titulaires ou de stagiaires
 - Stagiairisation de contractuels de la collectivité
 - Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12
 + Départs définitifs de contractuels
 + Départs temporaires non rémunérés
 + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
 - Arrivées de contractuels
 - Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
 + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2025

Version 1

Nacopé
 Bien plus qu'un CDG